HAL
open science

Esclavage- Les idées reçues sur l'esclavage

Myriam Cottias

To cite this version:

Myriam Cottias. Esclavage- Les idées reçues sur l'esclavage. Histoire Universelle de la connerie, Sciences Humaines Editions, pp.195-206, 2019, 078-2-36106-566-9. hal-02270018

HAL Id: hal-02270018

https://hal.science/hal-02270018v1

Submitted on 23 Aug 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Esclavage.

Myriam Cottias, Historienne, Directrice de recherche au CNRS au Laboratoire Caribéen de Sciences Sociales (LC2S, UMR 8053), Directrice du Centre International de Recherche sur les Esclavages et les Post-Esclavages (CIRESC, USR 2002). Ancienne Présidente du Comité National pour la Mémoire et l'Histoire de l'Esclavage (2013-2016).

Le lien entre « connerie » et « esclavage » ne peut s'envisager que dans une approche contemporaine de l'histoire de l'esclavage, ou plutôt dans l'interprétation déformée d'un passé qui a du mal à être appréhendé comme simple fait d'histoire. Beaucoup de poncifs entourent, en effet, cette histoire car c'est un passé qui a des conséquences dans le contemporain, notamment sous l'angle des discriminations et du racisme. C'est la raison pour laquelle j'envisage ici la « connerie » comme une opinion non informée par des faits d'histoire et de sciences sociales analysés et contextualisés mais comme un discours obéissant à des subjectivités de protection. En effet, l'esclavage historique, racialisé, de l'Atlantique et de l'Océan Indien, est souvent perçu, traduit comme une histoire d'opposition entre deux groupes -les « Blancs » et les « Noirs »- dont les définitions paraissent faussement évidentes actuellement et qui permettent de construire des mises en accusation, ou des positions de défense et de victimisation. Elles brouillent aussi les esprits. Voici quelques-unes des affirmations qui reviennent régulièrement dans les discussions et les débats, privés et publics.

1-De toutes les façons, l'esclavage a toujours existé alors pourquoi en faire un problème ?

En effet, presque toutes les sociétés humaines ont eu (ont toujours pour certaines) recours à l'esclavage - mode extrême d'exploitation et de domination d'individus par d'autres-, à un moment de leur développement. Les esclaves appartiennent juridiquement -par la loi ou par la coutume- à un autre, le propriétaire ou le « maître ». Temporairement ou définitivement, ils n'ont pas de personnalités juridiques. Avant d'être un système d'exploitation des humains, rappelle Grotius, l'esclavage a constitué une alternative à la mort dans le cadre des guerres de conquête où le vainqueur avait droit de vie et de mort total sur les vaincus. Dans la plupart des sociétés antiques, les esclaves sont des étrangers, capturés dans les guerres ou par des réseaux de traite ou encore, selon Henri Lévy-Bruhl, dans *la théorie de l'esclavage*, en 1934, des individus sans communauté propre.

Jusqu'au XVIIè siècle, si l'on excepte Jean Bodin, il demeure ainsi impossible de penser une organisation sociale sans esclaves. Si le Nouveau testament abolit les distinctions entre les humains et affirme leur égale dignité devant Dieu, l'esclavage demeure admis. Le christianisme a tout au plus contribué à la disparition très progressive du phénomène, à l'intérieur du cadre étroit des frontières de l'Europe, à la fin du Moyen Age et à interdire l'esclavage des Indiens en Amérique grâce au combat de Bartolomé de Las Casas, en 1547. Henri Wallon en 1847, dans *l'Histoire de l'esclavage dans l'Antiquité*, oppose grâce à la notion de liberté, devenue centrale depuis le XVIIIe siècle, un modèle de servitude antique fondé sur la relation individuelle entre maître et esclave au sein de la famille au système moderne fondé sur la traite transatlantique. Car si l'Europe abolit l'esclavage sur son sol, il n'en est rien dans les colonies de l'Atlantique et de l'Océan Indien. Pourquoi ?

L'esclavage est, en effet, le modèle unique d'organisation des sociétés du « Nouveau Monde » (les tentatives de mise au travail des Amérindiens comme celles de l'engagement des Européens ne s'étant pas révélées rentables). Deux éléments caractérisent ce phénomène historique et le singularisent.

D'une part, c'est la massification de la traite atlantique. Entre le XVIe siècle et le XIXe siècle, environ 13 millions d'Africains sont déportés au travers de circuits de traite initiés par des nations musulmanes et africaines, et développés par la plupart des pays d'Europe ; 81% d'entre eux (soit plus de 10 millions), entre 1700 et 1850. A ces chiffres sinistres, il faut ajouter les 7 millions environ de personnes qui meurent avant d'arriver aux ports d'Afrique, situés entre l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique Centrale.

Une économie de traite des Africains se met en place organisée avec des capitaux venant de tous les pays d'Europe. Entre 200 et 400 de captifs, dénudés, sont entassés dans des navires « négriers », à fond de cale. Les hommes -et non les femmes dont certaines sont violées- sont enchaînés pendant un voyage qui dure, en moyenne, plus de deux mois. Les maladies qui s'y développent ainsi que les révoltes expliquent qu'entre 12 et 13 % des captifs ne survivent pas à la traversée entre les côtes d'Afrique et les Amériques. Même si, au 18è siècle, l'espérance de vie était faible dans les pays européens, ce taux de mortalité est particulièrement élevé et ce d'autant plus que près du tiers des captifs est jeune puisqu'il est enregistré comme « enfant ».

D'autre part, le fait marquant de ce système tient au fait que l'Afrique devient la première source de recrutement des esclaves, à partir du XVe siècle. Avant l'an mil, une personne non libre est désignée par le terme de *servus* hérité de l'Antiquité, puis, au Moyen-Age, par celui de *sclavus* ou de *sclavi*. Ce mot désigne alors spécifiquement les Slaves, obtenus par piraterie, razzia ou traite et vendus sur les marchés de l'Orient médiéval. Il se réfère alors à une région précise, celle de l'Esclavonie, située entre le sud du royaume de Hongrie et le nord des États de Bosnie et Serbie. Au Moyen-Âge, les slaves sont considérés comme « les esclaves par excellence ». Ils sont vendus sur les marchés européens de Venise, Lyon, Verdun, Regensburg, Prague ou Kiev.

Mais au xve siècle se joue un changement historique majeur : l'espace méditerranéen perd sa suprématie face à l'Atlantique qui se développe car la demande en tabac, café, cacao et sucre qui sont cultivées dans les Amériques s'amplifie. La provenance géographique des esclaves est alors radicalement modifiée. Les esclaves ne sont plus « Russes », « Bulgares », « Circasiens » ou « Arméniens » comme à la période médiévale mais uniquement « Africains », à la période moderne. La spécificité de l'esclavage et de la traite atlantiques a été ainsi de racialiser le statut d'esclave, d'établir au fur et à mesure que se développait la suprématie économique des produits coloniaux et en particulier le sucre des Amériques, une synonymie entre « noir-nègre » et « esclave » (dans le même temps la catégorie de « Blanc-« maître »-libre s'établit). Cette équivalence dans les termes est demeurée dans les esprits à cause de la réactualisation des rapports coloniaux de domination. Elle est malheureusement toujours à déconstruire dans les représentations et les imaginaires.

2-Les Africains ont vendu leurs « frères » africains.

La question de la responsabilité des Africains dans la traite est souvent posée dans les conférences et les media en réponse aux descriptions de la traite et de l'esclavage atlantiques comme s'il fallait trouver des arguments pour minimiser la violence de ces systèmes. L'histoire permet de mieux décrire les rapports de forces à l'œuvre .

Depuis la fin du XVIIIe siècle, les abolitionnistes puis les cadres de la colonisation de la fin du XIXe siècle ont dénoncé la trahison des « noirs » qui vendaient d'autres « noirs », leurs « frères ». Les abolitionnistes créaient ainsi une relation morale à l'histoire construite sur une trahison ou un cynisme supposés entre les membres d'un ensemble homogène, l'Afrique. Il est avéré que du côté africain, les réseaux de traite qui existaient déjà ont été amplifiées par la demande européenne. Pour cette raison, certaines royautés comme celle du Ghana vont prospérer alors que d'autres vont décliner. Des élites militarisées vont servir à réguler les flots de captifs. À chaque saison sèche, des royaumes côtiers ont mené des guerres de pillage contre leurs voisins de l'intérieur pour s'approvisionner en captifs, tirant ainsi avantages de l'intensification de la demande européenne. De grands marchés aux esclaves se tenaient un peu partout dans l'arrière-pays comme celui de Salaga au Ghana actuel. Cependant, les rois d'Afrique ne vendaient pas leurs « frères » ni leurs familles, mais des étrangers avec lesquels ils ne se reconnaissaient pas de lien de proximité et d'allégeance. Il y eut bien sûr des exceptions et la vente de captifs envoyés aux Amériques a pu s'expliquer par des règlements de compte tels que celui dont sont victimes deux Princes de Calabar dans la baie du Biafra, en 1760, qui sont vendus comme esclaves à la Dominique. Mais dans une proportion écrasante, les négociants africains vendaient surtout leurs ennemis obtenus par la guerre, les razzias, les enlèvements, les condamnations judiciaires, les mises à gages et l'esclavage religieux. Le nombre important de captifs tirés de la Côte de l'Or au XVIIIe siècle, par exemple, reflète les guerres perpétuelles entre les différents états Akan. La grande majorité des esclaves venant de l'intérieur du golfe du Bénin, de la Côte-d'Or et de la Sénégambie étaient surtout des prises de guerre.

Une autre réponse peut être apportée. Il est inexact d'affirmer que des Africains ont vendu d'autres Africains car l'Afrique en tant qu'entité politique et culturelle partagée par l'ensemble du continent n'est pas établie avant la fin du XIXe siècle. L'« Afrique » subsaharienne est alors constituée d'un ensemble de royautés ayant des relations politiques, alliées ou ennemies, mais toutes différentes. Deux éléments vont participer à la définition du continent comme ensemble homogène. D'une part, la convoitise coloniale des puissances européennes qui, à la conférence de Berlin de 1884 s'attribuent des parties de l'Afrique. D'autre part, au travers de la question de l'esclavage et du retour des personnes déportées par l'esclavage atlantique (comme, par exemple, l'*American colonization Society* de 1816 qui « rapatrie » 15000 Africain-Américains en Afrique et créé le Libéria en 1847) ou au travers de la dénonciation par des afro-descendants de l'expérience de la ségrégation et du racisme (un penseur tel que Marcus Garvey -1887-1940-, Jamaïcain et fondateur de *l'Association Universelle pour le Progrès des Nègres* défend le droit au retour), l'entité Afrique est définie, sur la base du phénotype « noir ». En 1955, Hailé Sellassié 1er décide de donner les terres de Shashamene aux « Noirs du monde entier ». Le retour vers l'Afrique comme terre originelle et ancestrale, terre d'arrachement de populations déportées vers les Amériques, a été soutenu par un imaginaire fait d'aspiration à la Liberté, à l'égalitarisme et à l'absence de racisme… Mais au XVIIIe siècle, l'Afrique ne se définissait pas elle-même comme noire.

3-Les esclaves dans les Amériques étaient en bonne santé car il fallait préserver l'investissement des colons. (les ouvriers étaient plus malheureux que les esclaves).

Pour des raisons différentes, cette assertion a souvent été faite. D'une part, les représentations de l'esclavage atlantique ont souvent été formées moins par le *Journal de Mary Prince* décrivant les horreurs de l'esclavage que par la *Case de l'Oncle Tom* racontant un esclavage paternaliste, dur mais au demeurant acceptable pour les esprits américains et européens car il était largement admis qu'il fallait civiliser les Noirs (y compris par la chicotte). D'autre part, l'esclavage est inscrit dans l'histoire du capitalisme. L'esclave considéré comme un bien selon le code Noir de 1685–meuble selon l'article 44, ou immeuble selon l'article 48- a souvent conduit à faire une analyse simpliste du rapport entre propriété et soins apportés aux corps. L'idée que l'on protège sa propriété car il représente un capital oublie le contenu concret de la relation esclavagiste, à savoir la violence extrême, les conditions de travail, la déshumanisation des personnes mises en esclavage et les réactions concrètes qu'elles produisent. La journée était de douze heures en période normale, avec des températures supérieures à 25° complétée par un travail de nuit en période de récoltes de la canne à sucre. A cela s'ajoutaient une alimentation carencée, des violences comme le fouet ou les relations abusives pour les femmes, des sévices réguliers comme les mises à la barre ou les colliers de servitude. Avortements en forme de résistance et fausses couches sont importantes sur les plantations. En termes démographiques, la durée moyenne de vie d'un esclave à Saint-Domingue (la colonie française la plus importante pour la production du sucre jusqu'à la fin du XVIIIe siècle) était de huit ans, en Martinique, elle était entre dix et quinze ans. Environ 49% des enfants meurent entre 0 et 10 ans. L'espérance de vie des esclaves tourne autour de 30 ans au XVIIIe comme au XIXe siècle. Avec de pareils taux, l'accroissement de population est demeuré nul sur les plantations jusqu'au début du XIXe siècle, et le renouvellement de la force de travail s'est fait uniquement avec les captifs de traite. Des récits pro-esclavagistes ont pu affirmer que le sort des esclavisés (des personnes mises en esclavage, le terme permet de ne pas réduire un humain à son statut d'esclave) était meilleur que celui des ouvriers, il ne faisait que nier des faits et comparer une misère avec une autre. De façon cynique et en méconnaissant les pétitions d'ouvriers signées en faveur de l'abolition de l'esclavage qui sera réinstaurée le 27 avril 1848 (après une première abolition le 4 février 1794 due au soulèvement des esclaves de Saint-Domingue en 1791). Le 10 mai 2001, l'esclavage et la traite ont été déclarés crime contre l'humanité par la France car ces violences extrêmes avaient laissé des traces dans les esprits, notamment sous l'angle des discriminations et du racisme subis par les personnes qui portent cette histoire.

Conclusion.

L'enseignement de la traite et de l'esclavage a été préconisé par la loi du 10 mai 2001 mais elle est appliquée de façon chaotique. Ce ne sont pas seulement les contenus de cette histoire qui doivent être enseignés mais aussi la façon de l'envisager. Il est ainsi étonnant de voir ressurgir des affirmations qui cherchent à opposer un esclavage transatlantique par l'Europe à un autre d'Afrique du Nord ou encore d'Afrique subsaharienne ou du Moyen-Orient, oubliant dans cette mise en comparaison douteuse un facteur essentiel qui fait l'histoire : celui du temps. En l'occurrence, d'un côté, trois siècles et demi de traite vers les Amériques, cinq siècles de sociétés esclavagistes dans la Caraïbe, dans l'Océan Indien, aux

Etats-Unis et en Amérique du Sud qui peinent à se débarrasser des avatars de la relation esclavagiste ; et de l'autre, dix-huit siècles. L'opposition des phénomènes esclavagistes n'est pas raison . Les phénomènes labellisés comme « esclavagistes » sur différents continents ne doivent pas servir ni à dédouaner telle ou telle société, ni à donner des arguments moraux pour minorer des faits historiquement avérés pour l'Europe comme pour le continent africain. La mémoire et l'histoire de l'esclavage atlantique et dans l'Océan Indien ne doivent pas signifier repli identitaire, elles incitent, au contraire, à combattre pour l'Egalité et contre l'esclavage contemporain car le Code Noir de 1685 a été remplacé par le « Code Noir Mauritanien » au XXe siècle!